



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Direction Générale des Services

Ref : CA2022/05

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 MARS 2022

### DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JANVIER 2022

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **04 mars 2022** réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-2,  
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,  
Vu la délibération CA2020/55 du 11 décembre 2020,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

➔ **APPROUVE** le *procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 janvier 2022.*

*Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 04 mars 2022.*

Membres présents	26
Membres représentés	4
Abstention (s)	1
Votants	29
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	29
Pour	29
Contre	0

Le Président,



Lionel LARRÉ.

16 MARS 2022

Publié le :

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux :

15 MARS 2022